JL
248
.P273
1973

# UN NOUVEAU PROGRAMME D'ACTION 1973

## LE PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC

# LE NOUVEAU PROGRAMME D'ACTION DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC

## TABLE DES MATIÈRES


# CHAPITRE I: LA PROSPÉRITÉ ET LA SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE DU CITOYEN

**A – LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL** 18

**1 – Nécessité de poursuivre ce développement**

L'ÉPARGNE
LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DU QUÉBEC
LA FORMATION ÉCONOMIQUE DES QUÉBÉCOIS 19
LA RECHERCHE ÉCONOMIQUE APPLIQUÉE
LA RECHERCHE INDUSTRIELLE
LES SERVICES À L'INDUSTRIE

**2 – Pour les commerçants et artisans** 20

**3 – Pour le développement des pêcheries maritimes**

**4 – L'importance du mouvement coopératif**

**5 – Les Caisses d'Entraide Économique**

**B – LES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS** 21

**C – NOS RICHESSES NATURELLES**

**1 – Les mines** 22

**2 – L'énergie**

**3 – Nos forêts** 23

L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE QUÉBÉCOIS
LA GESTION DES FORÊTS
L'ALLOCATION ET LA DISTRIBUTION DE LA MATIÈRE LIGNEUSE
LA MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE 24

**D – L'ÉCONOMIE AGRICOLE**

**1 – Le programme de développement de l'agriculture** 25

**2 – Les productions agricoles**
LES CÉRÉALES
LES BOVINS
LE LAIT 26
L'HORTICULTURE
LES PLANTES OLEAGINEUSES

**3 – L'utilisation rationnelle des terres arables** 27

**4 – La sécurité économique de l'agriculteur**

5 – La formation de main-d'oeuvre et l'établissement sur les fermes 28

6 – Le développement du secteur agro-alimentaire

E – LE TOURISME 29

1 – Les congrès nationaux et internationaux

2 – Les agences de voyages

3 – Les centres touristiques régionaux

4 – Le crédit touristique

5 – La vocation des parcs et réserves du Québec

6 – L'information touristique 30

F – LE SYSTÈME ROUTIER

G – LES TRANSPORTS EN COMMUN ET LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE 31

H – LES TRANSPORTS MARITIMES

I – LES TRANSPORTS AÉRIENS 32

J – LA MAIN-D'OEUVRE ET L'EMPLOI

1 – "Québec-Travail"

2 – La formation de la main-d'oeuvre

3 – Des bureaux de placement privés 33

4 – L'amélioration des conditions de travail 33

5 – Les secteurs public et parapublic 34

6 – La sécurité au travail et dans les lieux publics 35

K – LA FISCALITÉ

1 – Encourager l'épargne des individus et la productivité des entreprises

2 – Améliorer le partage fiscal avec le gouvernement fédéral

CHAPITRE II: LA SÉCURITÉ ET LES DROITS SOCIAUX DU CITOYEN 39

A – LA SANTÉ 40

B – LA SÉCURITÉ DU REVENU: LES ALLOCATIONS FAMILIALES 41

C – AUTRES MESURES SOCIALES PARTICULIÈRES 44

D – LA RÉADAPTATION DE L'ENFANCE ET DES ADULTES

E – LES HANDICAPÉS PHYSIQUES ET MENTAUX APTES AU TRAVAIL

**F – LES AGENCES DE SÉCURITÉ SOCIALE** 45

**G – LE DROIT AU LOGEMENT ET À L'HABITATION**

**H – LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR** 46

**1 – Le conseil consultatif des institutions financières**

**2 – L'assurance-automobile**

**3 – Les activités immobilières**

**4 – Les activités financières**

LA PROTECTION DE L'ÉPARGNE
LA SURVEILLANCE DES COMPAGNIES DE FINANCE 47

**5 – Les produits alimentaires**

**6 – Autres mesures de protection**

**I – LA JUSTICE ET LES DROITS DU CITOYEN** 48

**1 – La réforme des tribunaux et de la magistrature** 49

**2 – La création d'un tribunal de la famille**

**3 – Une Charte des droits de l'homme**

**4 – Une Commission permanente de réforme du droit**

**5 – Le Code Civil** 50

6 – Les tribunaux administratifs 50

7 – L'enquête sur le crime organisé

8 – La professionalisation et la spécialisation des policiers et des corps de police

9 – La protection de la vie privée

10 – La discipline de la police

11 – La réintégration sociale des détenus

# CHAPITRE III: L'ÉDUCATION, LES LOISIRS ET LA CULTURE DU CITOYEN

A – L'ÉDUCATION 54

1 – La décentralisation

2 – Les commissions scolaires

3 – Les étudiants 55

LE PRÉ-SCOLAIRE
LES NIVEAUX PRIMAIRE ET SECONDAIRE
LE NIVEAU COLLÉGIAL 56
LE NIVEAU UNIVERSITAIRE
LE NIVEAU POST-UNIVERSITAIRE

4 – Les adultes 57

5 – Les enseignants

6 – Les parents 58

**B – LES LOISIRS ET LES SPORTS** 58

**C – LA SOUVERAINETÉ CULTURELLE** 59

**1 – Le français, langue de travail, au Québec**

**2 – Les affaires culturelles** 60

LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL
LES BUREAUX REGIONAUX 61
LES MUNICIPALITÉS
LES COMITÉS CULTURELS LOCAUX
LA SPÉCIALISATION
LES RENCONTRES RÉGIONALES
LE DÉVELOPPEMENT DE LA CRÉATIVITÉ
LA DIFFUSION DE LA CULTURE 62
PAR LE DÉVELOPPEMENT DES MOYENS MODERNES DE DIFFUSION

**3 – La dimension constitutionnelle**

**CHAPITRE IV: L'ÉTAT ET LE CITOYEN** 65

**A – LE CONSEIL DES MINISTRES**

**B – L'ASSEMBLÉE NATIONALE** 66

**C – L'ADMINISTRATION PUBLIQUE**

**D – LE DROIT DU CITOYEN À L'INFORMATION**

**E – LES AFFAIRES MUNICIPALES** 68

F – LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT 69

G – LE CITOYEN ET LE SYSTÈME ÉLECTORAL

H – LE CITOYEN ET LA VIE DES PARTIS POLITIQUES 70

1 – La reconnaissance juridique des partis

2 – Le financement des partis 71

# CHAPITRE V: LE FÉDÉRALISME

A – LA QUESTION CONSTITUTIONNELLE 76

B – LE FÉDÉRALISME ÉCONOMIQUE 77

# LE NOUVEAU PROGRAMME D'ACTION DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC

C'est la croissance économique qui fait la force réelle d'un peuple.

Condition première du développement équilibré de la société, la croissance économique est à la source de la sécurité et de la prospérité du citoyen et de sa famille.

C'est la qualité de vie de chaque Québécois qui en dépend.

Tout n'est évidemment pas dit dès lors que ces principes ont été établis. En fait, tout reste à dire. Et c'est à la Politique de parler pour indiquer les voies de la croissance économique de la société, de la sécurité et de la prospérité du citoyen. C'est aussi la Politique qui doit voir à ce que le processus de croissance économique évite de mutiler l'homme en le réduisant au niveau d'un simple instrument de production ou de consommation.

**La Politique doit être au service de l'homme.**

**Le Québec moderne** est apparu dans cet élan extraordinaire qui a marqué les années '60.

Le mouvement connu cependant très tôt des difficultés. L'extrémisme. La violence. Et surtout, ce trop grand nombre de Québécois condamnés par le changement à vivre en marge de la nouvelle société. Étrangers dans leur propre Cité. Et, quand l'économie connut à son tour ses premières défaillances, tout risqua d'être compromis. Nous étions au seuil d'une nouvelle décennie, les années '70.

Pour le Parti libéral du Québec, le défi à relever, c'était de reprendre le contrôle de la situation. C'est par la croissance économique que nous pouvions y arriver. Et, c'est ce qui fut fait.

La restauration du climat social a permis de recouvrer confiance dans l'avenir du Québec. C'est à **bâtir** que nous nous employons. **Bâtir** un Québec fort et dynamique. La Baie James, cette nouvelle frontière du Québec moderne.

L'expansion de l'économie québécoise est de nouveau une réalité — quelque **125,000 nouveaux emplois** en 1973.

Les finances publiques, ces assises de la réalité du pouvoir politique, ont été assainies — **quatre budgets sans hausse de taxes — diminutions de taxes pour les travailleurs à faible revenu.**

Les programmes sociaux ont connu un développement sans précédent. L'**assurance-santé**, si longtemps attendue, est enfin là. Les prestations sociales ont été haussées pour les personnes âgées, les infirmes, les invalides et les défavorisés. Il y a la gratuité des services juridiques. Les habitations à loyer modique. La protection du consommateur.

La volonté de permanence et d'affirmation de la langue et de la culture françaises a dépassé le stade des généralités pour s'articuler dans des formes concrètes, réalistes et pratiques.

De plus le gouvernement libéral a procédé à la restructuration de l'organisation scolaire et à l'assainissement de ses finances.

C'est ainsi que les choses ont pu être reprises en main.

Pour la première fois depuis 1960, toutes les conditions sont maintenant réunies pour que tous les Québécois entreprennent ensemble une nouvelle étape.

L'examen objectif de la démarche suivie par le Québec depuis 1960 jusqu'à ce jour, conclut à une même chose: le Québec est devenu une société dynamique et sûre d'elle-même. Les efforts consentis et les difficultés rencontrées pèsent bien peu devant ce résultat.

**Maintenant que nous en sommes là, seul l'Avenir compte.**

En 1960, c'est une société moderne qu'il fallait bâtir; **Aujourd'hui** c'est une société humaine qu'il faut aménager.

C'est, **désormais**, l'objectif que la Politique doit se fixer: **la qualité de vie du citoyen et de la famille québécoise.**

**La Politique** retrouvant ainsi sa raison d'être, celle d'assurer à la société la pleine maîtrise de son évolution en canalisant les forces de changement qui s'y trouvent dans le sens du développement et de la promotion de la liberté et de la dignité de l'homme.

**L'administration publique**, s'arrachant à ses contraintes bureaucratiques, devient un service public accessible, humain qui fait confiance à l'initiative et au sens des responsabilités des citoyens.

Et ces citoyens, ce sont tous les québécois.

Ceux qui vivent dans la région de Montréal et de Québec, ceux de l'Outaouais et des Cantons de l'Est, ceux du Saguenay-Lac St-Jean et de la Gaspésie, ceux du Nord-Ouest québécois et du Bas du Fleuve, ceux de la Côte-Nord, de la Mauricie et des Bois-Francs.

Ceux qui sont seuls ou qui ont une famille; leurs enfants.

Les agriculteurs, les commerçants, les artisans, les industriels, ou les professionnels. Les travailleurs qui veulent jouir de la plénitude de leurs droits de négocier librement et efficacement leurs conditions de travail, leur salaire, leur sécurité; pour eux et leur famille.

Les jeunes et les femmes du Québec.

Les personnes âgées.

Tous ces citoyens qui ont des droits.

Le droit au respect de la langue et de la culture.

Le droit aux loisirs et aux vacances.

Le droit à la santé, au travail, au logement, à la justice, à la sécurité de revenu.

Le droit de participation aux décisions de l'administration publique, à l'Assemblée nationale, au sein des institutions économiques, sociales et culturelles, dans les municipalités et les commissions scolaires, à l'intérieur des partis politiques.

Toutes ces réalités qui concernent le citoyen et qui conditionnent dans une très large mesure la qualité de sa vie.

**Oui, le Québec peut partager avec les autres sociétés développées, l'ambition de faire de la politique l'instrument de l'amélioration de la qualité de vie du citoyen.**

C'est là l'essentiel du projet que l'équipe libérale vous propose aujourd'hui.

Robert Bourassa

# LA PROSPÉRITÉ ET LA SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE DU CITOYEN

## Chapitre I

# LA PROSPÉRITÉ ET LA SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE DU CITOYEN

**Le point de départ, c'est toujours l'économie.**
Accroître le taux de croissance de l'économie, c'est augmenter en termes réels le degré de liberté dont jouit la collectivité pour dominer son destin. Il doit alors être avant tout question d'améliorer davantage la gestion de notre économie puisque c'est notre sécurité et notre prospérité qui en dépendent.

**La sécurité économique,** se référant principalement aux garanties que chacun doit avoir de trouver et de conserver dans son milieu et sa région un emploi suffisamment rémunérateur pour satisfaire à ses besoins et à ceux de sa famille. **Combattre le chômage — Créer des emplois.**

**La prospérité économique,** exprimant surtout la nécessité d'accroître le pouvoir d'achat de chacun de manière à ce que tous puissent jouir du minimum requis et aussi accéder à une certaine aisance. **Limiter les effets de l'inflation.**

La croissance économique et les avantages qu'elle procure doivent cependant être équitablement **partagés** entre les différentes catégories de travailleurs et **diffusés** dans l'ensemble des régions du Québec. **Réduire les déséquilibres de revenus et les disparités régionales.**

Cette gestion efficace et dynamique de l'économie doit être la résultante des efforts concertés de tous les agents de la vie économique: État, entreprises, mouvements coopératifs et travailleurs.

Elle recoupe tous les grands secteurs économiques: ressources naturelles et énergétiques, industries primaires et secondaires, commerce, tourisme, finances, communications et transports. Elle suppose aussi le maintien de bonnes relations de travail et la mise sur pied de programmes efficaces de main-d'oeuvre.

Toute Politique qui se veut véritablement humaine doit d'abord être une Politique de croissance économique.

L'équipe libérale propose aujourd'hui cette Politique aux Québécois.

# A) LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

## 1 — Nécessité de poursuivre ce développement

L'équipe libérale propose de continuer l'élan déjà amorcé en vue d'accélérer la croissance économique du Québec. Dans cette perspective, l'équipe libérale s'engage à agir dans les domaines suivants:

### L'ÉPARGNE

**Encourager le développement progressif de notre économie en utilisant l'épargne.**

L'équipe libérale encouragera l'épargne volontaire de tout citoyen désireux d'investir dans l'économie québécoise. Pour ce faire, des programmes seront mis de l'avant permettant de créer des réserves de capitaux qui pourront être mis au service des entreprises faisant affaire au Québec.

Afin d'inciter le contribuable à l'épargne, un rabattement fiscal sera accordé, lui permettant ainsi de diminuer ses impôts en investissant au Québec. Tous les Québécois pourront ainsi participer aux grands projets de pointe actuels et futurs du Québec, tels

- le développement de la Baie James
- la construction d'un port pour super-pétroliers
- la construction d'une usine d'uranium enrichi,
- le développement du potentiel touristique, etc.

Une planification rationelle permettra également d'élaborer des programmes qui auront pour but de définir les priorités d'investissements au Québec.

### LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DU QUÉBEC

**Élargir le rôle de la Société de Développement Industriel du Québec.**

Depuis sa création, la S.D.I. a contribué largement à l'essor de toutes les régions du Québec, en favorisant la mise sur pied ou l'expansion de plusieurs entreprises.

Afin d'accélérer la croissance tant sectorielle que régionale au Québec, l'équipe libérale propose d'élargir le cadre d'action de la S.D.I. qui se limite présentement aux entreprises manufacturières. Son nouveau champ d'action sera déterminé selon un programme annuel de priorités.

De plus, la S.D.I. aura des critères d'admissibilité plus souples pour le financement d'entreprises situées à l'extérieur de la région métropolitaine et des méthodes d'évaluation plus sélectives.

## LA FORMATION ÉCONOMIQUE DES QUÉBECOIS

**Améliorer la formation économique des Québécois.**

L'équipe libérale s'engage à rendre obligatoire l'enseignement de notions de base en économie, tant au niveau secondaire que collégial.

Ce programme sera réalisé grâce à une collaboration étroite entre les ministères de l'Education et de l'Industrie et du Commerce. A cette fin, le ministère de l'Industrie et du Commerce veillera à la préparation d'un manuel de vulgarisation de nos concepts économiques.

## LA RECHERCHE ÉCONOMIQUE APPLIQUÉE

**Intensifier la recherche économique appliquée.**

L'équipe libérale accroîtra la recherche économique afin de développer les dimensions sectorielles, régionales et conjoncturelles de notre économie et fournira à cette fin les ressources humaines et financières nécessaires.

## LA RECHERCHE INDUSTRIELLE

**Accroitre la recherche industrielle.**

L'équipe libérale, dans la perspective d'un nouveau programme de recherche pour les industries de pointe, élargira le champ d'action du Centre de Recherche Industrielle, particulièrement dans le but de stimuler la spécialisation régionale.

## LES SERVICES À L'INDUSTRIE

**Développer les services à l'industrie.**

L'équipe libérale s'engage à stimuler l'efficacité des programmes actuels d'implantation de nouvelles industries et de croissance des industries existantes par la prospection d'investissements, l'expansion des marchés, les structures d'accueil et les services techniques d'assistance aux entreprises.

## 2 – Pour les commerçants et artisans

L'équipe libérale s'engage à développer la promotion des circuits de vente et de distribution des produits en collaboration avec les associations représentatives du milieu.

## 3 – Pour le développement des pêcheries maritimes

L'équipe libérale s'engage à apporter une incitation à la pêcherie hauturière et côtière par l'accroissement de l'aide financière, des services techniques et des équipements aux pêcheurs et aux entreprises de transformation. De plus, on verra à:

- promouvoir la recherche permettant l'exploitation de nouvelles espèces fondée sur le développement technologique et scientifique.
- mettre sur pied les infrastructures nécessaires à l'intégration de l'industrie de la pêche, en particulier par la création de parcs industriels de pêche.
- prendre des mesures en vue de promouvoir la mise en marché du poisson frais, congelé et salé.

## 4 – L'importance du mouvement coopératif

L'équipe libérale s'engage à:

- apporter un support non-équivoque à la formule coopérative qui permet à l'ensemble des citoyens de participer directement aux objectifs de croissance du milieu.
- associer le mouvement coopératif à la réalisation des grands objectifs et des projets majeurs de développement économique, de façon à en faire, avec l'État, l'entreprise et les travailleurs, l'une des quatre puissances économiques d'un Québec moderne.
- amender la loi des Caisses d'Epargne et de Crédit, la loi des Associations coopératives et autres lois qui touchent le mouvement coopératif afin de donner au mouvement coopératif les outils nécessaires à son développement.

## 5 – Les caisses d'entraide économique

**Aide de la S.D.I. aux Caisses d'Entraide Économique.**

La S.D.I. pourra fournir une aide technique aux Caisses d'Entraide Économique.

## B) LES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS

Le Gouvernement libéral a adopté des politiques, règlements et lois favorisant non seulement les investissements québécois, mais aussi les investissements de l'extérieur qui sont avantageux pour le Québec, son économie et ses citoyens. Nous avons accueilli les investisseurs étrangers à la condition qu'ils fassent progresser notre économie et qu'ils soient respectueux de nos lois. Ces principes ont trouvé leur application dans les lois de la Commission des valeurs mobilières, du Service des Assurances et dans les politiques des Ministères de l'Industrie et Commerce et des Institutions financières, Compagnies et Coopératives.

L'équipe libérale s'engage à continuer à accueillir les investisseurs étrangers au Québec, aux conditions suivantes:

- qu'ils respectent nos lois;
- qu'ils favorisent notre économie;
- qu'ils respectent nos politiques linguistique et culturelle.

L'équipe libérale s'engage de plus à instaurer des politiques, lois et règlements:

- pour que les différentes institutions financières qui font affaires au Québec réinvestissent une proportion juste et équitable de leur capital au Québec;
- pour que toute institution financière dépose chaque année auprès du Ministère des Institutions financières, compagnies et coopératives un bilan détaillé de ses investissements, au Québec ou ailleurs;
- pour que les compagnies étrangères effectuent une proportion juste et équitable de leurs recherches au Québec;
- afin de garantir une proportion adéquate des résidents du Québec sur les conseils d'administrations des compagnies faisant affaires ici.

## C) NOS RICHESSES NATURELLES

Au moment où la demande pour les richesses naturelles devient plus forte sur le plan mondial, le Québec est un territoire privilégié tant par l'abondance que par la diversité de ses ressources. Sur le plan de la croissance économique, ces richesses représentent non seulement une source de revenus pour les Québécois mais également l'assurance d'une autonomie d'approvisionnement.

## 1 – Les mines

**Dans le secteur minier,** l'équipe libérale s'engage à:

- promouvoir auprès des entreprises la transformation en produits finis de minerai extrait sur le territoire québécois par la création d'une Société d'Etat qui poursuivra la prospection de marchés et l'encouragement à l'établissement de nouvelles industries dans ce domaine.

- favoriser la participation et l'intégration des Québécois au sein d'entreprises multinationales, tant sur le plan de la gestion que sur le plan des investissements.

## 2 – L'énergie

**Dans le secteur énergétique,** l'équipe libérale s'engage à:

- aménager, dans le cadre de données économiques et écologiques complètes, un complexe pétrolier québécois qui garantira un approvisionnement à meilleur coût par la construction d'un port pour super-pétroliers et la construction d'une raffinerie québécoise.

- encourager la croissance des distributeurs indépendants en leur garantissant les approvisionnements nécessaires à leur commerce;

- élargir les pouvoirs de la Régie de l'électricité et du gaz afin qu'elle prenne toutes les mesures nécessaires pour assurer au consommateur québécois des prix équitables et stables de produits comme le gaz, l'électricité et le pétrole, particulièrement l'huile à chauffage.

- favoriser la recherche scientifique en coordonnant les programmes de l'Hydro-Québec, des universités et des autres centres de recherche du Québec, de manière à développer adéquatement le secteur énergétique dans les domaines de l'énergie nucléaire, solaire, thermique ou autres.

- de plus, en collaboration avec le gouvernement fédéral, réaliser la première politique complète et intégrée en matière d'énergie au Québec, politique définie dans le livre blanc publié par le ministère des Richesses naturelles.

Dans le Nouveau-Québec, l'équipe libérale s'engage à mettre de l'avant des programmes favorisant la participation des autochtones et à compléter l'inventaire des ressources de cet immense territoire, terre d'avenir pour les Québécois.

# 3 – Nos forêts

Face à la demande croissante pour les produits de nos forêts, l'équipe libérale propose une politique forestière qui aura comme objectif majeur l'utilisation polyvalente maximale des ressources de la forêt, telle que définie dans le livre vert publié par le ministère des Terres et Forêts, document qui constitue la première politique forestière rationnelle du Québec.

Pour atteindre cet objectif dans les plus brefs délais, l'équipe libérale s'engage, suite aux réformes déjà adoptées, à agir dans quatre domaines:

- l'aménagement du territoire
- la gestion de nos forêts
- l'allocation et la distribution de la matière ligneuse
- la mise en valeur de la forêt privée.

## L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE QUÉBÉCOIS

Afin d'éliminer les effets négatifs qui pourraient être causés par une utilisation non coordonnée des terres forestières, le territoire forestier doit être classé selon une forme de zonage, conformément aux vocations prioritaires de chaque région du Québec.

La détermination des vocations spécifiques des régions et sous-régions forestières permettra l'aménagement intégral du territoire québécois.

## LA GESTION DES FORÊTS

L'équipe libérale s'engage à refondre la Loi des Terres et Forêts afin de changer, entre autres, le mode de tenure des forêts québécoises. Le régime des concessions forestières dans les forêts publiques sera progressivement remplacé par un système de gestion qui tiendra compte des utilisations polyvalentes de la forêt. Comme pour les forêts domaniales, l'équipe libérale s'engage à accélérer la construction et l'entretien des chemins forestiers afin de permettre aux différents utilisateurs d'accéder à la ressource.

## L'ALLOCATION ET DISTRIBUTION

En vue d'en arriver à une utilisation complète des forêts, l'approvisionnement sera planifié rationnellement en fonction:

- des besoins de chaque usine
- de l'offre de matière ligneuse
- du système optionnel de distribution.
- des priorités régionales
- de la demande des marchés

### LA MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE

L'équipe libérale reconnaît que les forêts privées sont les plus productives et les plus accessibles aux usines de transformation du bois.

Il faut donc:

- réduire au minimum les obstacles institutionnels et fiscaux au développement des forêts privées, afin de stimuler la croissance des boisés privés.
- inciter les propriétaires à mettre en valeur leur boisé par l'établissement d'un crédit forestier et par la mise sur pied d'un régime d'assistance financière et technique aux producteurs privés;
- généraliser les pratiques les plus efficaces d'aménagement, de protection et de mise en marché.

## D) L'ÉCONOMIE AGRICOLE

L'équipe libérale, consciente des besoins dans le secteur agricole, s'engage à:

- Assurer à l'agriculteur un revenu décent afin de l'inciter à produire davantage.
- Assurer aux consommateurs québécois les quantités de produits nécessaires et de bonne qualité à des coûts qui leur permettront de réaliser l'équilibre de leur budget.

Pour répondre à ces objectifs, l'équipe libérale entend mettre de l'avant diverses mesures:

# 1 – Le programme de développement de l'agriculture

Afin de **pallier à la hausse du coût de la vie dans le secteur de l'alimentation,** l'équipe libérale s'engage:

- A élaborer un plan complet de zonage du territoire agricole dans toutes les régions du Québec, en particulier dans les régions offrant le plus de possibilités de production efficace et à moindre coût.

- A encourager la diversification des productions afin de les développer davantage et de rendre les produits moins coûteux.

- A reviser la politique de crédits agricoles:
  a) crédit à long terme jusqu'à $100,000.00 par ferme;

  b) crédit relié à l'amélioration des fermes jusqu'à $25,000.00 par ferme;

  c) instaurer un crédit à la production étendu à toutes les productions agricoles jusqu'à $25,000.00 par ferme;

  d) reviser en profondeur les politiques touchant à la production céréalière, bovine, laitière et horticole, de même que la production des plantes oléagineuses afin d'assurer une production plus efficace et donc une pondération des prix.

# 2 – Les productions agricoles

## LES CÉRÉALES

Dans ce secteur, le Québec doit en arriver à combler lui-même 60% de ses besoins. En vue de réaliser cet objectif, l'équipe libérale s'engage à:

- offrir un subside à la production;

- créer des postes de séchage avec une aide économique spéciale;

- créer une agence de commercialisation des grains au Québec, en collaboration avec les principaux intéressés. Le rôle de cette agence sera de voir à l'entreposage, à la distribution et à la commercialisation des grains au Québec.

## LES BOVINS

Le Québec doit en arriver à satisfaire lui-même 50% des besoins de son marché. Cet objectif peut être atteint grâce aux mesures suivantes:

- un subside à la production;
- un programme de création de parcs d'engraissement avec crédits appropriés et aide financière spéciale.

## LE LAIT

En vue de rationaliser la production laitière du Québec, l'équipe libérale s'engage à:

- amender la loi afin d'autoriser les offices de producteurs à créer des banques de quotas, en vue d'une utilisation complète des quotas individuels;
- établir un programme de crédits et d'octrois en vue de faciliter et de réduire les coûts du transfert de l'entreposage du lait, du bidon au vrac et de faciliter le transfert de la production laitière à une autre production pour ceux qui le désireront;
- promouvoir la consommation des produits laitiers.

## L'HORTICULTURE

Le Québec doit en arriver à combler 100% de ses besoins dans ce domaine, grâce aux mesures suivantes:

- promotion des produits horticoles;
- amélioration des circuits de commercialisation en vue de les rendre plus efficaces et réduire également les coûts aux consommateurs;
- incitation à l'installation de procédés modernes d'entreposage.

## LES PLANTES OLÉAGINEUSES

À titre d'objectif pour les prochaines années, 50,000 acres de terre agricoles devront être consacrées à la culture du soya et du colza. L'équipe libérale s'engage à mettre de l'avant les mesures suivantes en vue d'atteindre ces objectifs:

- incitation financière au développement de ces productions;
- création d'une usine de traitement;
- programme de commercialisation.

## 3 – L'utilisation rationelle des terres arables

Le territoire agricole québécois est limité à quelque dix millions d'acres dont environ cinq millions sont des sols de qualité supérieure. L'équipe libérale s'engage à le protéger et à le mettre en valeur grâce aux mesures suivantes:

- politique de protection des sols arables par l'achat et la location des terres dans le cadre d'un plan de zonage;
- amendements à la loi des terres de colonisation facilitant l'émission des lettres patentes;
- programme spécial de crédits pour mettre en valeur les ressources para-agricoles et agro-touristiques, tels les stages touristiques sur les fermes;
- opération drainage souterrain (cinquante millions de pieds annuellement);
- creusage de cours d'eau (1,500 milles annuellement).

## 4 – La sécurité économique de l'agriculteur

C'est souvent le manque de sécurité financière de l'agriculteur qui empêche le secteur agricole de se développer complètement et force l'agriculteur à quitter la ferme. L'équipe libérale s'engage à assurer la sécurité économique de l'agriculteur et propose à cet effet les mesures suivantes:

- mise en place de mécanismes de négociations entre producteurs et acheteurs assurant un ajustement de prix des produits agricoles correspondant à l'augmentation des coûts à la production;
- création d'un fonds spécial dans lequel le producteur et le gouvernement apporteront une participation en vue d'assurer une stabilité des revenus aux agriculteurs en périodes difficiles. Ceci assurera aux consommateurs un approvisionnement qualitatif stable;
- la Loi de la Régie de l'assurance-récolte sera amendée dans le but d'instaurer un programme universel d'assurance de base pour les productions céréalières et fourragères. Le gouvernement participera à 50% du coût de la prime;
- mise en place d'un programme de pré-pension annuité contributoire pour les agriculteurs plus âgés qui quittent la profession en vue de leur assurer un revenu leur permettant un niveau de vie plus décent jusqu'à l'âge de la retraite.

## 5 – La formation de la main-d'oeuvre et l'établissement sur les fermes

L'agriculteur québécois est aux prises depuis quelques années avec des problèmes de main-d'oeuvre tant permanente que saisonnière. Il s'avère également souvent difficile d'intéresser de nouveaux exploitants à l'agriculture. L'équipe libérale s'engage à présenter les programmes suivants afin de répondre à ces préoccupations:

- instauration de programmes de formation technique dans les CEGEPs et les Instituts de technologie agricole;
- **pour les agriculteurs professionnels:** cours de formation adaptés à leurs véritables besoins; tenir compte de la spécialité agricole et de la disponibilité de temps;
- **pour les employés de fermes:** organisation de cours d'enseignement théorique et de stages d'entraînement pratiques sur les fermes à l'aide de subsides gouvernementaux;
- mise en place de programmes spécialisés facilitant aux agriculteurs le recrutement et l'engagement de main-d'oeuvre qualifiée, permanente et saisonnière, avec la participation des agriculteurs;
- **pour les nouveaux exploitants:** période d'entraînement sur la ferme et politique de crédits mieux adaptée, en réduisant la mise de fonds nécessaires de 20% à 10% et en augmentant la subvention sur le taux d'intérêt.

## 6 – Le développement du secteur agro-alimentaire

Pour être complète, une politique de croissance des productions agricoles doit nécessairement promouvoir le développement du secteur de la transformation. Afin d'aider au développement du secteur agro-alimentaire et faciliter la stabilisation des prix, l'équipe libérale s'engage à offrir aux promoteurs des sociétés agro-alimentaires des programmes qui répondront à des critères déterminés, soit:

- un remboursement d'intérêt;
- des garanties d'emprunt;
- des octrois au fusionnement des petites et moyennes entreprises;
- une participation au capital de l'entreprise.

# E) LE TOURISME

Le tourisme constitue la deuxième plus grande industrie du Québec. À l'ère post-industrielle, la réduction de la semaine de travail et l'avènement de la civilisation des loisirs établissent une conjoncture favorable au développement rationnel de notre potentiel touristique.

**Le Québec doit miser beaucoup plus sur son potentiel touristique.**

Afin de profiter de cette situation privilégiée, l'équipe libérale s'engage à agir dans les domaines suivants:

## 1 – Les congrès nationaux et internationaux

- **Promouvoir la tenue au Québec de congrès nationaux et internationaux**

Un programme de commercialisation auprès des associations nationales et internationales sera mis sur pied en collaboration avec les organismes municipaux et régionaux.

## 2 – Les agences de voyages

- **Régir les agences de voyage**

L'équipe libérale s'engage à soumettre un projet de loi qui déterminera le statut des agences de voyage et règlementera adéquatement les services offerts au public par celles-ci.

## 3 – Les centres touristiques régionaux

- **Créer des centres touristiques régionaux**

La création de centres d'intérêt touristique dans chacune des régions de la province favorisera le développement du potentiel touristique local et régional.

## 4 – Le crédit touristique

- **Établir le crédit touristique**

Pour doter le Québec d'équipements touristiques modernes et adéquats, des crédits gouvernementaux pourront être mis à la disposition des hommes d'affaires québécois oeuvrant dans ce secteur.

## 5 – La vocation des parcs et réserves du Québec

- **Élargir la vocation des parcs et réserves du Québec**

Un rôle accru sera accordé à l'animation dans les parcs et réserves afin de faciliter aux citoyens l'accessibilité aux disciplines de plein air.

Cette accessibilité du grand public aux parcs et réserves sera accrue grâce à l'établissement d'une formule de tarifs spéciaux pour les groupements et organismes intéressés aux sports en plein air et d'une formule d'accessibilité du public aux différentes zones de plein air.

## 6 — L'information touristique

- **Améliorer l'information touristique**

Différentes mesures seront prises afin de faciliter l'accès du public et des spécialistes à une information adéquate, telles que :

- la multiplication des facilités disponibles pour informer gratuitement les Québécois sur les services touristiques et récréatifs offerts par le Québec;
- des cours de sensibilisation en matière de protection, conservation et environnement en milieu scolaire, suite aux cours de sécurité dans le maniement des armes à feu pour les adultes;
- l'amélioration des moyens techniques à la disposition des officiers du tourisme;
- la mise sur pied s'un service d'information spécialisé pour les chroniqueurs professionnels;
- la réorganisation des centres d'accueil et d'information;
- le tournage d'une série de nouveaux films illustrant les différents visages régionaux du Québec.

# F) LE SYSTÈME ROUTIER

La croissance économique du Québec dépend dans une très large mesure de son circuit routier qui assure la mobilité des citoyens, des agents économiques et des marchandises ainsi que l'accès aux marchés. Un système routier adéquat permet aux régions de se développer et de participer à l'essor économique de la collectivité. Dans cette perspective, l'équipe libérale, suite à la complétion de la construction ou la réfection des grands axes routiers interrégionaux, aura une préoccupation particulière pour le développement des réseaux secondaires et intermédiaires, afin de promouvoir l'industrie touristique, de même que l'agriculture et l'industrie forestière.

L'équipe libérale s'engage à exécuter un programme d'amélioration du réseau routier secondaire et rural correspondant aux besoins locaux et régionaux. Dans plusieurs cas, ce programme aidera à rapprocher les centres de production agricole des marchés de distribution et de consommation.

L'équipe libérale accélérera la construction d'aires de repos et de haltes routières dans les endroits où la nature invite au repos, afin d'encourager le tourisme familial.

## G) LES TRANSPORTS EN COMMUN ET LA SECURITÉ ROUTIÈRE

L'équipe libérale s'engage à mettre en vigueur un programme qui permettra à tout citoyen de profiter avantageusement des différents modes de transports dans les régions urbaines:

- l'établissement de systèmes de transports en commun régionaux sera favorisé par un apport financier aux opérations des différentes commissions de transports;

- l'équipe libérale apportera une aide financière importante aux sociétés de transports en commun afin que celles-ci offrent **aux personnes âgées des tarifs préférentiels,** notamment en dehors des heures de pointe;

- des normes de sécurité plus sévères seront exigées pour le transport scolaire; on verra également à une utilisation plus étendue et plus efficace des autobus scolaires.

L'équipe libérale propose une refonte complète du Code de la route, qui deviendra un véritable "Code de sécurité routière" s'appliquant tant aux automobilistes qu'aux adeptes de la motoneige et de la motocyclette. Une consultation auprès des chefs de police de la province amorcera cette réforme.

L'équipe libérale s'engage à continuer sa politique de subvention pour l'aménagement de sentiers sécuritaires pour les motoneigistes.

L'équipe libérale propose aussi l'aménagement de pistes réservées aux adeptes du cyclisme.

L'équipe libérale s'engage à poursuivre le dialogue déjà amorcé avec tous les membres de l'industrie du taxi.

## H) LES TRANSPORTS MARITIMES

L'équipe libérale s'engage à continuer à améliorer le service de bateaux-passeurs brise-glace entre les régions côtières du Bas du Fleuve et de la Côte-Nord.

A l'embouchure du Saguenay, si les études en cours démontrent des difficultés de trop grande importance dans la construction d'un pont, l'équipe libérale s'engage à mettre en service un troisième navire de capacité accrue qui répondra aux besoins présents et futurs.

## I) LES TRANSPORTS AÉRIENS

L'équipe libérale s'engage à construire un réseau d'aéroports régionaux dans les différentes régions de la province.

L'équipe libérale s'engage à amplifier le service d'urgence dans les régions éloignées.

## J) LA MAIN-D'OEUVRE ET L'EMPLOI

**L'équipe libérale s'engage à adopter les mesures suivantes:**

### 1 — "Québec-Travail"

- transformer les centres de main-d'oeuvre du Québec en centres d'information et de services sous le vocable "Québec-Travail". Ces bureaux regrouperont l'ensemble des services de diagnostics, d'orientation, d'information, de références et des services de formation, qualification, emplois et reclassement rendus par le ministère du Travail et de la main-d'oeuvre et des organismes suivants: la Commission du salaire minimum, la Commission des accidents au travail, la Commission de l'industrie de la construction, les Commissions de formation professionnelle.

### 2 — La formation de la main-d'oeuvre

- **amender la Loi de la formation et de la qualification professionnelle de la main-d'oeuvre:** L'avis de licenciement collectif sera requis pour les licenciements individuels pour des raisons technologiques et économiques, sauf dans le secteur de la construction.

Chaque individu pourra avoir recours au Service de reclassement.

- en regard d'une politique de sécurité du revenu, la loi sera révisée pour garantir le remboursement des salaires et indemnités dues au salarié à l'occasion de la fermeture d'une entreprise.

- la loi sera amendée de façon à rendre la qualification obligatoire dans les secteurs industriels où les parties la requièrent, lorsque la sécurité et la santé du public peuvent être en danger ou lorsque la protection du consommateur l'exige.

- lorsque le ministère conviendra de rendre obligatoire la qualification professionnelle, il établira des comités consultatifs de métiers ou d'industries pour l'aviser sur le contenu et la durée des programmes d'apprentissage ainsi que sur les besoins de formation à court et à long terme.

- la loi sera modifiée pour prévoir un régime de formation en cours d'emploi pour les jeunes quittant l'institution entre l'âge de fréquentation scolaire obligatoire et l'âge de 18 ans. Le stage sera considéré comme une période d'apprentissage. Les coûts de formation seront assumés par le gouvernement du Québec et la loi du salaire minimum sera amendée pour prévoir cette situation.

- la loi sera amendée de façon à permettre l'existence de Commissions de formation professionnelle sectorielles qui pourront utiliser aux meilleures fins l'équipement pédagogique en place.

## 3 – Des bureaux de placement privés

- **Amender la loi des bureaux de placement privés.**

Cette loi sera amendée de façon à la rendre conforme à la Convention internationale de l'Organisation internationale du Travail dans ce domaine en précisant les conditions régissant leur fonctionnement.

## 4 – L'amélioration des conditions de travail

L'équipe libérale propose d'améliorer le climat de travail des Québécois en mettant en vigueur les mesures suivantes:

- **Accréditation:**

Fonctionnement plus souple du régime de commissaires-enquêteurs.

- **Négociation:**

Acquisition du droit de grève ou de lock-out précis et indépendant de la requête en conciliation. Établissement de mécanismes permettant la médiation préventive et de nouveaux rapports entre le syndicat et le patronat pendant la durée de la convention.

- **Les conventions collectives:**

Interdiction d'inclure dans une convention collective une disposition obligeant un employeur à congédier un salarié parce qu'il a été expulsé de son syndicat.

- **Arbitrage des griefs:**

Précision et renforcement des pouvoirs de l'arbitre pour tenir compte des difficultés rencontrées dans le passé.

- **Usage de la langue française dans la négociation et l'arbitrage:**

Adoption d'une législation précisant que la négociation devra se faire en français, sauf si le syndicat accrédité indique son intention d'utiliser l'anglais. Les conventions collectives devront être rédigées dans la langue de la négociation. L'arbitrage des différends et des griefs devra se faire en français, à moins que le syndicat ne demande que ce soit en anglais. Dans le cas de grief individuel, l'employé choisira la langue de l'arbitrage.

- **Poursuites par le procureur général:**

Législation permettant au procureur général d'intenter les poursuites et d'obtenir un bref d'injonction interlocutoire lorsque sont commises des infractions.

L'équipe libérale cherchera avec tous les intéressés les meilleurs moyens visant à:

- rendre plus sérieuses les décisions de faire la grève;
- empêcher les employeurs et les salariés de créer des situations ayant pour effet de prolonger inutilement les situations de grève ou de lock-out.

## 5 – Les secteurs public et parapublic

L'équipe libérale présentera les législations appropriées visant essentiellement:

- à ce que les serviteurs du public que sont les employés de l'État obtiennent leur juste part des richesses du Québec, par le truchement de la négociation collective de contrats de travail;
- à ce que l'État assume vis-à-vis les autres éléments de la société québécoise la responsabilité de la continuité des services essentiels à leur santé et à leur sécurité.

## 6 – La sécurité au travail et dans les lieux publics

L'équipe libérale s'assurera que les mesures de sécurité sur les chantiers de construction seront précisées et appliquées de façon rigoureuse. De plus, on perfectionnera le système de cotisation au mérite des employeurs à la Commission des Accidents du Travail. On revisera les mesures de protection des lieux publics en regard des dangers d'incendie et à la salubrité, en vue d'établir des normes plus strictes.

# K) LA FISCALITÉ

L'équipe libérale veut poursuivre l'élan des quatre dernières années dans le domaine des finances publiques.

Les nombreuses améliorations apportées dans ce secteur ont permis de diminuer le taux de croissance des dépenses de l'Etat, de refondre complètement la Loi de l'administration financière et de présenter **quatre budgets successifs sans hausse de taxe.**

L'équipe libérale s'engage à:

## 1 – Encourager l'épargne des citoyens et la productivité des entreprises par:

- la participation de l'épargne québécoise au développement du Québec par l'émission d'obligations exemptes en partie ou en totalité de l'impôt sur le revenu;
- une exemption d'impôt sur une partie des profits des petites et moyennes entreprises, profits qui seront réinvestis au Québec;
- l'élimination de l'impôt sur les successions;
- la déduction du calcul du revenu imposable des travailleurs, des sommes affectées à l'achat d'outils nécessaires et essentiels à leur travail;
- **l'exemption d'impôt des allocations familiales.**

## 2 – Améliorer le partage fiscal avec le gouvernement fédéral

L'équipe libérale poursuivra d'une façon prioritaire ses efforts en vue d'obtenir un partage fiscal qui permettra au Québec d'assumer pleinement ses responsabilités constitutionnelles.

# LA SÉCURITÉ ET LES DROITS SOCIAUX DU CITOYEN

## Chapitre II

# LA SÉCURITÉ ET LES DROITS SOCIAUX DU CITOYEN

**Le système d'économie de marché et de libre concurrence est encore celui qui peut assurer au citoyen avec le plus d'efficacité la prospérité et la sécurité économique.**

Livré à lui-même et à sa stricte logique de rentabilité, ce système peut cependant conduire à des iniquités, voire même à des injustices. À l'accroissement de la richesse collective ne correspond pas nécessairement l'amélioration des conditions de vie de la totalité des individus non plus que la satisfaction de besoins aussi essentiels que ceux des services de santé et des services juridiques et sociaux, de la sécurité du revenu individuel et familial, de la réadaptation sociale, de l'habitation, de la promotion des droits de l'enfance et de la famille et de la protection du consommateur.

Les programmes de justice sociale donnent le plus souvent la mesure du degré de respect qu'une société porte aux valeurs authentiquement humaines.

Si la politique doit désormais se mettre résolument au service de l'homme et de l'amélioration de la qualité de sa vie, l'instauration d'une justice sociale toujours plus parfaite constitue un terrain privilégié d'action.

Pour la société dans son ensemble, la politique sociale est une condition essentielle d'équilibre et de développement. Une société ne peut progresser véritablement si elle se désintéresse de problèmes aussi aigus que ceux de la pauvreté, de la misère, de l'injustice et de l'insécurité. Tolérer de telles situations, c'est compromettre la stabilité et la prospérité de la société.

Pour l'individu et sa famille, la politique sociale répond aux besoins d'adaptation créés par l'évolution accélérée de la société moderne. Quelle que soit la situation personnelle de chacun, le citoyen doit faire face au changement qui le rejoint dans sa vie quotidienne, dans sa famille, dans son travail et dans ses loisirs.

Pour la société comme pour l'individu, la politique sociale correspond donc à une nécessité absolue. Elle est en fait l'une des voies les plus efficaces de l'humanisation de l'ensemble des rapports sociaux au sein de la société et de l'accroissement de la qualité de vie du citoyen.

L'équipe libérale propose aujourd'hui cette politique aux Québécois.

# A) LA SANTÉ

Parmi les réformes en profondeur qu'envisageait l'équipe libérale lors de sa prise du pouvoir en 1970, on peut noter tout d'abord l'intégration des secteurs de la santé, de la famille, du bien-être et de la sécurité du revenu en un ministère des Affaires sociales. Cette intégration est maintenant chose faite.

De plus, l'équipe libérale a réussi à freiner la hausse annuelle de plus de 15% des coûts dans le domaine de la santé et des services sociaux. Aujourd'hui, cette hausse s'est stabilisée à environ 7% annuellement. Ceci a été rendu possible grâce à l'application de normes strictes dans la construction de nouveaux hôpitaux et à la planification rationnelle de leur construction sur l'ensemble du territoire du Québec. C'est par la gestion des capitaux selon la formule PPBS et l'établissement de Centres Locaux de Services Communautaires que fut garantie à tous l'accessibilité aux soins à des coûts raisonnables.

C'est aussi l'équipe libérale qui a instauré l'assurance-santé qui assure à tous les Québécois la sécurité en matière de soins médicaux.

**Un programme pour l'avenir.**

Il faut maintenant améliorer et rendre encore plus efficaces les différents services de santé fournis aux citoyens.

L'équipe libérale s'engage à réaliser les mesures suivantes:

- amélioration et humanisation de l'accueil dans les hôpitaux, en particulier par le développement des services d'accueil;
- l'accessibilité aux hôpitaux par le transport des malades vers des hôpitaux spécialisés;
- l'organisation d'un système intégré d'ambulances, en collaboration avec les propriétaires d'ambulances;
- l'encouragement du stage de jeunes médecins dans des centres éloignés;
- l'organisation efficace de cliniques externes.

Dans le domaine de l'assurance-maladie, la gratuité des médicaments existe pour une partie importante de la population. Quant à la gratuité des soins dentaires, l'implantation de cette mesure pour les enfants est en voie de réalisation.

L'équipe libérale s'engage à:

- rationaliser, démocratiser et humaniser l'ensemble des institutions de santé tout en améliorant la qualité des soins et leur distribution régionale;

- perfectionner les mécanismes qui, sans pénaliser le patient, permettront de diminuer la demande de soins en éliminant les abus de services médicaux gratuits;

- instaurer de véritables systèmes d'incitation à l'efficacité dans le domaine hospitalier, afin de restreindre les dépenses publiques;

- mettre l'accent sur la formation des omnipraticiens qui sont des médecins de première ligne dans la lutte contre la maladie, afin de rendre le système de santé plus efficace et moins coûteux;

- instaurer un système d'information simple afin que la population soit encore mieux renseignée sur ses droits à l'accessibilité au système de santé.

Dans le domaine des médicaments, l'équipe libérale:

- établira des listes de produits dont les prix sont moindres à qualité égale;

- contrôlera la publicité afin d'éviter les abus de certains médicaments nocifs qui peuvent être employés sans prescription;

- adoptera des règlements afin que le nom du médicament et la date d'expiration de la prescription soient indiqués clairement sur chaque contenant livré au patient.

## B) LA SÉCURITÉ DU REVENU: LES ALLOCATIONS FAMILIALES

L'équipe libérale, **dès le 1er janvier 1974** adoptera un programme de sécurité du revenu qui comprendra les éléments suivants:

- **un nouveau programme universel d'allocations familiales** qui accordera des allocations mensuelles de $15 à $42 selon le rang et l'âge des enfants pour tous les enfants âgés de moins de 18 ans;

- des **modifications majeures au programme d'aide sociale** dont, en particulier, des prestations plus élevées pour les deux premières personnes d'une famille;

- le **rétablissement de l'équilibre entre les prestations d'aide sociale et le salaire minimum** grâce à l'intégration des programmes d'allocations familiales et d'aide sociale.

Ces réformes permettront à l'équipe libérale de franchir une étape majeure dans la poursuite des trois grands objectifs qu'elle s'est fixée en matière de sécurité du revenu:

- garantir à chaque citoyen des ressources minimales pour satisfaire ses besoins essentiels;

- compenser plus adéquatement les charges familiales reliées à la présence des enfants;

- et améliorer les perspectives de promotion des individus et des familles.

En d'autres termes, l'équipe libérale, par cette nouvelle politique entend répondre aux besoins de la population, notamment de trois groupes: les familles, les défavorisés et les classes moyennes.

Un premier pas a été franchi en ce sens lors des modifications au Régime de rentes du Québec qui ont haussé substantiellement les rentes de veuves et d'invalides. Les mesures que propose l'équipe libérale se situent dans la suite logique de la révision de la politique du Québec en matière de sécurité du revenu.

L'équipe libérale, pour la première fois, détermine la façon dont sera dépensé le budget consacré aux programmes d'allocations familiales et d'aide sociale, en fonction des conditions propres et des besoins particuliers des Québécois. Dans ce sens, **le deux programmes** seront intégrés, d'une façon toute particulière pour le Québec, et **constituent un exemple éloquent d'un fédéralisme flexible et rentable pour le Québec.**

**Le nouveau programme d'allocations familiales** garantit à tous les parents d'enfants âgés de moins de 18 ans, une allocation mensuelle de $15 à l'enfant de premier rang, de $22 à celui de deuxième rang, de $33 à celui de troisième rang et de $37 à celui de quatrième rang et plus, avec une prime d'âge de $5 pour les enfants âgés de 12 à 17 ans.

De plus, **l'équipe libérale n'imposera pas les allocations familiales.**

**Toutes les familles recevront des allocations familiales plus élevées que celles qu'elles reçoivent présentement.** Par exemple, une famille de trois enfants âgés de moins de 12 ans recevra mensuellement $70 en allocations familiales, comparativement à un montant de $32.75 présentement. Le nouveau programme d'allocations familiales permettra d'augmenter de 160 millions de dollars les ressources financières des familles à faible revenu.

La réforme des allocations familiales assure la refonte du programme d'aide sociale. Il doit en effet exister un équilibre essentiel entre les programmes d'allocations familiales et d'aide sociale afin **d'encourager l'incitation au travail,** tout en assurant aux bénéficiaires d'aide sociale des ressources suffisantes. L'intégration de ces deux programmes de sécurité du revenu permettra donc **d'éviter que les prestations d'aide sociale ne deviennent plus élevées que le revenu d'un emploi rémunéré au tarif du salaire minimum.**

C'est ainsi que plusieurs changements importants seront apportés au programme d'aide sociale dont les principaux seront:

- l'intégration des programmes d'allocations familiales et d'aide sociale dans le but de rétablir l'équilibre entre l'aide sociale et le salaire minimum;

- Les prestations d'aide sociale ne pourront jamais être supérieures au revenu d'un emploi rémunéré au salaire minimum, contrairement à ce qui peut se produire présentement pour les familles nombreuses. Le nouveau programme d'allocations familiales, en compensant dorénavant plus adéquatement les charges dues à la présence des enfants, permettra en effet de modifier l'aide sociale en ce sens, sans qu'aucune famille ne reçoive des deux programmes moins que ce qu'elles reçoivent présentement;

- une hausse sensible de la prestation pour les deux premières personnes au sein d'une famille. Cette modification est nécessaire dû au fait que les barêmes actuels d'aide sociale sont souvent insuffisants, compte tenu du coût de la vie. De plus, cette disposition rétablira une certaine équité entre les familles à parent unique et les autres familles bénéficiaires de l'aide sociale.

Il ressort de ce programme que, quelle que soit la composition ou la taille d'un ménage, **le revenu garanti par les nouveaux programmes sera toujours supérieur à celui garanti par les programmes actuels.** Le pourcentage d'augmentation du revenu mensuel garanti varie de 6% à plus de 30% selon la composition et la taille du ménage.

Cette réforme de la sécurité du revenu au Québec **améliorera la condition des familles à revenu moyen de même que celles à faible revenu.** En effet, ce nouveau programme d'allocations familiales représentera une hausse considérable du pouvoir d'achat pour les familles à revenu moyen et à faible revenu.

## C) AUTRES MESURES SOCIALES PARTICULIÈRES

L'équipe libérale s'engage également à:

- promouvoir l'établissement de garderies pour enfants;
- développer les soins à domicile pour les personnes âgées et ceux qui en ont besoin;
- améliorer les services de santé dans les écoles polyvalentes; voir à l'application, sous l'autorité du ministère de l'Éducation, d'un programme préventif et éducatif de santé dans les écoles;
- assurer la présence d'infirmières en cas d'accidents dans les écoles, en accroissant le personnel.

## D) LA RÉADAPTATION DE L'ENFANCE ET DES ADULTES

- donner priorité aux services permettant aux personnes de demeurer dans leur milieu de vie et aux services de réadaptation et de réintégration sociales;
- accorder des bourses d'études plus adéquates aux adultes semi-handicapés physiquement et développer des activités de loisirs adaptés à leur situation.

## E) LES HANDICAPÉS PHYSIQUES ET MENTAUX APTES AU TRAVAIL

**Amender la Loi garantissant un emploi aux handicapés physiques et mentaux aptes au travail.**

Les institutions comptant cent employés et plus devront accepter davantage d'handicapés dans leur personnel. Le gouvernement du Québec remboursera aux employeurs la perte de productivité de ces travailleurs relativement à celle des autres travailleurs à leur emploi. Le Gouvernement remboursera également le coût des équipements nécessaires au maintien en emploi de ces travailleurs.

Les ateliers protégés s'inscriront dans le cadre des programmes de formation professionnelle des adultes désavantagés et serviront de transition pendant la période de dépendance précédant la période normale d'embauchage.

## F) LES AGENCES DE SÉCURITÉ SOCIALE

L'équipe libérale s'engage à:

- fournir une meilleure information au public;
- améliorer le système d'accueil dans les bureaux;

## G) LE DROIT AU LOGEMENT ET À L'HABITATION

L'équipe libérale s'engage à:

- préserver l'environnement humain et naturel en matière de politique d'habitation;
- permettre aux caisses de retraite de faire, à même la part réservée aux hypothèques, non seulement du financement à long terme mais aussi du financement intérimaire pour le démarrage des projets d'habitation;
- édicter un code du logement qui inclurait les normes et les qualités essentielles du logement;
- favoriser la coopération intermunicipale dans le cadre d'unités de planification par des subventions pour des études d'aménagement et de mise en commun et pour l'achat d'équipement utilisé en commun.

L'équipe libérale continuera également à améliorer la qualité des logements subventionnés ainsi que les services sociaux et domestiques qui s'y rattachent. Elle verra à:

- augmenter les ressources financières de la Société d'Habitation du Québec afin qu'elle se donne les outils techniques pour appuyer encore davantage les municipalités dans la réalisation de programmes d'habitation.
- établir un programme permanent de recherche sur l'habitation.

# H) LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR

## 1 – Le conseil consultatif des institutions financières

L'équipe libérale s'engage à créer un Conseil consultatif des institutions financières formé de représentants des compagnies d'assurance, des compagnies de fiducie, des banques, des compagnies de finance, des mouvements coopératifs, des associations de protection du consommateur et des représentants du public. Ce Conseil aura un pouvoir de recommandation et de consultation sur toute question relative à la protection du consommateur et à sa sécurité financière.

## 2 – L'assurance-automobile

L'équipe libérale s'engage à instaurer un système d'assurance-responsabilité obligatoire à l'égard des tiers. On donnera au surintendant des assurances un pouvoir de surveillance sur les tarifs d'assurance-automobile, afin d'en diminuer les coûts. On étudiera également les conséquences des mesures que proposera d'ici quelques mois, le rapport Gauvin sur l'assurance-automobile, en particulier le système de responsabilité sans faute.

## 3 – Les activités immobilières

L'équipe libérale fera adopter une nouvelle loi sur le courtage immobilier afin de protéger le consommateur, face à la vente sous pression de terrains, de maisons modèles, la spéculation foncière, ou encore à la vente de terrains situés à l'extérieur du Québec.

Un délai sera accordé à l'acheteur pour résilier son contrat qui devra être notarié.

Un article de la loi établira aussi le principe de la langue du contrat. Comme dans la Loi de la protection du consommateur adoptée par le gouvernement libéral, le contrat sera obligatoirement rédigé en français, mais tout individu pourra demander qu'il soit rédigé en anglais.

## 4 – Les activités financières

### LA PROTECTION DE L'ÉPARGNE

Une nouvelle législation sera présentée afin de protéger les personnes qui confient leurs épargnes aux intermédiaires financiers qui ne sont pas

soumis à une loi spéciale. Cette loi astreindra à un régime de permis toute compagnie dont l'activité consiste à aller chercher des fonds sous toute forme dans le public afin de faire du prêt ou du placement. Elle obligera ces compagnies à produire au ministre des Institutions financières ses rapports ainsi que ses états financiers et elle interdira les prêts et placements susceptibles de créer un conflit d'intérêt. Cette mesure visera principalement les compagnies de financement, les compagnies de prêts au consommateur, les compagnies de prêts hypothécaires, les compagnies qui vendent des contrats de placements ou certificats d'épargne et les fonds mutuels. Cette loi **préviendra des faillites dont a trop souvent souffert le petit épargnant.**

### LA SURVEILLANCE DES COMPAGNIES DE FINANCE

L'équipe libérale assurera également la surveillance des compagnies de finance par l'adoption d'une loi des activités financières.

## 5 – Les produits alimentaires

L'équipe libérale verra également à faire étudier par le Conseil de la protection du consommateur **la nature, la qualité et les prix des produits alimentaires;** le Conseil fera les recommandations nécessaires au Gouvernement afin que des législations ou réglementations appropriées favorisent **la qualité des produits et la stabilité des prix à la consommation.**

## 6 – Autres mesures de protection

L'équipe libérale prendra des mesures en vue:

- de contrôler les activités des agences de recouvrement ou de perception;
- d'ouvrir des bureaux régionaux de l'Office de la protection du consommateur permettant ainsi une décentralisation de services dans l'intérêt du public en général;
- de développer les centres d'information permettant aux différentes associations de protection du consommateur de poursuivre leurs activités de façon plus adéquate et permettant à la collectivité de bénéficier d'une meilleure information.

L'équipe libérale s'engage à revoir la loi et les règlements de la Loi de la protection du consommateur dans les domaines suivants:

- la publicité destinée aux enfants;
- l'achat, la vente, l'inspection, l'entretien, la réparation et la surveillance des automobiles immatriculées au Québec;
- la publicité en matière de crédit;
- l'établissement de tables simples de calcul de taux et du coût du crédit et diffusion de ces tables aux commerçants et aux consommateurs;
- l'extension à l'acheteur d'un bien au comptant, dans certains cas, des mesures de protection conférées à l'acheteur d'un bien à crédit.

L'équipe libérale s'engage à inclure dans la Loi de la protection du consommateur une section spéciale relative aux enquêteurs sur le crédit pour:

- que ceux-ci soient obligés de détenir un permis;
- réglementer le contenu des rapports.

L'équipe libérale s'engage à réexaminer la question de la garantie de façon à ce qu'elle s'étende à tout contrat conclu entre commerçant et consommateur et qu'elle indique en termes non équivoques la durée de la protection, les pièces auxquelles elle s'applique et ce sur quoi elle porte:

L'équipe libérale s'engage à:

- adopter la loi contrôlant le fond et la forme de la publicité faite par les compagnies de finance.
- favoriser l'adoption d'un code d'éthique prévoyant les grands principes sur lesquels devra se fonder l'ensemble de la publicité, laquelle devra surtout servir à l'information objective du consommateur de façon à lui permettre de faire un choix libre et éclairé.

## I) LA JUSTICE ET LES DROITS DU CITOYEN

Le travail d'amélioration et de démocratisation des services de la justice sera poursuivi par l'équipe libérale, suivant l'esprit qui a présidé à l'adoption de la Loi d'indemnisation des victimes d'actes criminels, la Loi favorisant l'accès à la justice (Loi des petites créances) et la Loi de l'aide juridique. Cet effort aura pour objectif principal de rendre la justice plus accessible aux citoyens, plus humaine et plus expéditive.

## 1 – La réforme des tribunaux et de la magistrature

L'équipe libérale s'engage à simplifier et unifier le système judiciaire par le regroupement des diverses Cours de justice à l'intérieur d'une Cour provinciale modifiée comprenant des Chambres spécialisées et à régionaliser les Cours municipales de façon à élever le niveau de l'administration de la justice et la rapprocher des citoyens.

L'équipe libérale s'engage à

- instituer un Conseil de la magistrature dont la fonction sera de conseiller et aviser le ministre de la justice et le Gouvernement à l'occasion de la nomination de nouveaux juges et qui aura également pour fonction de recevoir les plaintes à l'égard de juges;

- créer une école de la magistrature.

## 2 – La création d'un tribunal de la famille

L'équipe libérale s'engage à constituer un tribunal de la famille dont la fonction sera de juger de tous les litiges intéressant les parents et les enfants, c'est-à-dire autant les causes en vertu de la Loi des jeunes délinquants que celle de la protection de la jeunesse, comme des demandes en divorce ou en séparation de corps.

## 3 – Une charte des droits de l'homme

Une charte des droits de l'homme définissant les droits fondamentaux des citoyens et des résidents du Québec sera adoptée. Cette charte accordera la protection des droits fondamentaux des Québécois pour qu'aucune action gouvernementale ou privée ne puisse empêcher quiconque d'exercer sa liberté à l'intérieur des lois. Cette charte des droits de l'homme sera appliquée par une commission instituée à cet effet.

## 4 – Une commission permanente de réforme du droit

Une commission permanente chargée d'examiner et de suggérer les modifications aux lois sera instituée. Beaucoup de lois anciennes méritent d'être revisées et dans certains cas, abrogées par suite de l'évolution de la vie québécoise. Cette commission verra donc à mettre à jour toutes les lois qui nous régissent.

## 5 – Le code civil

L'équipe libérale s'engage, à la suite des travaux de révision du Code civil, à présenter un nouveau Code civil qui remplacera l'ancien, adopté en 1866.

## 6 – Les tribunaux administratifs

Beaucoup d'organismes administratifs spécialisés rendent des décisions à caractère judiciaire ou quasi judiciaire. L'équipe libérale verra à uniforminer la procédure et le fonctionnement de ces tribunaux administratifs.

## 7 – L'enquête sur le crime organisé

L'équipe libérale verra à ce que **se poursuive de façon énergique l'enquête sur le crime organisé** confiée à la Commission de Police et mettra à la disposition de la Commission tous les moyens humains et matériels pour que cette enquête permette de **faire échec au crime organisé.**

## 8 – La professionalisation et la spécialisation des policiers et des corps de police

La formation sera intensifiée. Les policiers pourront bénéficier de nouveaux moyens mis à leur disposition pour approfondir leurs connaissances et améliorer la protection des citoyens.

## 9 – La protection de la vie privée

Une législation sera présentée pour assurer une protection appropriée pour la vie privée des citoyens, en particulier par la réglementation des banques de données et de renseignements et de l'écoute électronique.

## 10 – La discipline de la police

Un code d'éthique uniforme s'appliquant à tous les policiers sera adopté.

## 11 – La réintégration sociale des détenus

Les programmes de réintégration sociale des détenus seront améliorés et accrus de façon à réduire le nombre des récidivistes.

# L'ÉDUCATION, LES LOISIRS ET LA CULTURE DU CITOYEN

## Chapitre III

# L'ÉDUCATION, LES LOISIRS ET LA CULTURE DU CITOYEN

Si la qualité de l'éducation donnée aux jeunes est à la source des progrès économiques de toute société moderne, la prolifération des besoins socio-culturels et le développement des activités de loisirs, de sports et de récréation de plein air en sont les conséquences les plus directes.

Éducation et culture deviennent dans la perspective de l'accroissement de la prospérité des questions prioritaires.

La qualité des ressources humaines constitue toujours le facteur déterminant de l'efficacité des initiatives de croissance économique. Le système d'éducation est là pour **assurer la formation d'une main-d'oeuvre compétente et prête à faire face aux exigences du marché du travail.** Le Québec est résolument engagé dans cette voie; il y consacre des énergies et des ressources considérables et c'est la volonté de tous les Québécois de maintenir cette orientation.

Il nous faut cependant mettre aujourd'hui l'accent sur la formation donnée aux enfants et aux étudiants. **Accroitre la qualité de l'éducation** par l'amélioration du climat dans les écoles, l'instauration de meilleures relations entre étudiants, enseignants, parents et administrateurs scolaires, la réévaluation permanente du contenu de l'enseignement et l'abandon d'une certaine approche technocratique aux problèmes d'éducation.

L'élévation du niveau de vie d'une société entraine un accroissement des besoins culturels et des activités de loisirs, de récréation de plein air et de sports. Le Québec a atteint un stade de développement où ces domaines requièrent de plus en plus l'attention des pouvoirs publics.

Non pas seulement en vue de développer la création artistique, de protéger le patrimoine culturel de la collectivité ou de favoriser la formation d'une élite sportive, mais aussi pour garantir à tous les Québécois une large accessibilité à ces activités socio-culturelles qui sont devenues les indicateurs véritables du niveau de la qualité de vie d'une société et de ses citoyens.

Toute politique axée sur les besoins de l'homme doit faire une large place à la promotion de l'humanisation du système d'éducation et de la qualité des services culturels, récréatifs et sportifs.

L'équipe libérale propose aujourd'hui cette politique aux Québécois.

# A) L'ÉDUCATION

En matière d'éducation, le vrai défi pour le Québec n'est pas de mettre sur pied un nouveau système mais de perfectionner et d'humaniser le système actuel.

Un système d'éducation n'a de valeur réelle que s'il est adapté aux besoins de l'étudiant et de la société.

Cette adaptation doit être fondée sur le respect de l'individu.

## 1 – La décentralisation

**La décentralisation de l'administration scolaire** sera l'instrument privilégié de l'humanisation de l'éducation et la voie qui solutionnera les problèmes reliés au manque de communication.

La décentralisation permet une meilleure compréhension des problèmes locaux, elle amène des solutions plus efficaces, plus adoptées aux besoins; elle mobilise davantage les énergies et elle fait appel au sens des responsabilités.

L'équipe libérale s'engage à réorganiser les **bureaux régionaux** qui deviendront les éléments d'une véritable décentralisation, rapprochant le ministère de l'Éducation des individus, développant les contacts avec les organismes locaux, facilitant la concertation avec les agents responsables de l'éducation dans les divers milieux et permettant dans un même mouvement l'information et la rétroaction.

## 2 – Les commissions scolaires

L'équipe libérale s'engage à prendre les mesures suivantes:

- assouplissement du régime budgétaire;
- assouplissement des formes et des structures administratives des petites commissions scolaires;
- amélioration des cadres organisationnels des écoles polyvalentes pour leur donner une dimension plus humaine;
- utilisation des locaux scolaires, comme les bibliothèques, équipements sportifs, par l'ensemble de la communauté;
- élaboration de politiques pour l'enfance inadaptée;

- meilleure information du ministère de l'Éducation auprès des étudiants, des éducateurs professionnels, des administrateurs scolaires et des parents.

## 3 – Les étudiants

### LE PRÉ-SCOLAIRE

L'équipe libérale s'engage à:

- établir, en milieu urbain, dans les zones défavorisées, un réseau de pré-maternelles, afin de combler les retards sociaux-culturels dûs à un environnement peu favorable à l'épanouissement normal des jeunes.

### LES NIVEAUX PRIMAIRE ET SECONDAIRE

Les niveaux primaire et secondaire représentent les assises d'une éducation valable. Pour éliminer les disparités sociales et répondre aux besoins de notre société moderne, l'enseignement prodigué à cette époque importante de la vie doit correspondre à des critères larges, souples mais coordonnés. Dans cette perspective l'équipe libérale s'engage à:

- améliorer les programmes de formation personnelle, familiale, civique, politique et économique actuellement à l'état expérimental.

- accentuer ces programmes d'éducation en augmentant progressivement le nombre de périodes consacrées à cette formation de base de l'étudiant. En même temps il faudra prévoir des crédits additionnels en vue d'améliorer de façon sensible l'équipement approprié;

- sensibiliser par des cours et des réunions d'information les étudiants, les professeurs et les associations de parents aux problèmes soulevés par l'usage des drogues. En outre, des rencontres régulières seront organisées en collaboration avec l'OPTAT (Ministère des Affaires sociales) pour coordonner des programmes de prévention et d'information;

- sensibiliser les étudiants aux problèmes de l'environnement en établissant des cours d'initiation à l'écologie.

## LE NIVEAU COLLÉGIAL

Dans son effort de démocratisation et d'humanisation de l'enseignement collégial, l'équipe libérale s'engage à:

- prendre toutes mesures utiles pour donner suite à l'enquête du Conseil supérieur de l'Éducation sur le fonctionnement des Cegeps. Cette enquête devra notamment conduire à la réforme des questions suivantes: les structures du collégial, l'administration générale, les contenus pédagogiques.

Les résultats de cette enquête devront également conduire à une meilleure relation entre les cours et les impératifs du marché du travail.

Enfin, une plus grande flexibilité devra présider à l'élaboration des programmes de la section professionnelle du collégial, afin de permettre une réorientation éventuelle des étudiants de cette option vers l'université.

## LE NIVEAU UNIVERSITAIRE

Suite à l'augmentation considérable des coûts de l'enseignement supérieur, il devient impérieux de suivre de très près l'évolution des dépenses et le développement de l'équipement universitaire.

Fonction de cette réalité, l'équipe libérale s'engage à:

- étudier, par l'intermédiaire du Conseil des universités, toute mesure ayant trait à une répartition planifiée des services et des investissements universitaires sur l'ensemble du territoire du Québec;

- favoriser une meilleure concertation entre les différentes universités pour le développement rationnel du réseau universitaire.

## LE NIVEAU POST-UNIVERSITAIRE

L'équipe libérale s'engage à:

élaborer, avec la participation des secteurs universitaire, industriel, agricole, un programme global ayant trait à la formation de cadres scientifiques, la recherche pure, la recherche-développement, ainsi que la recherche dans le domaine des sciences humaines; superviser et coordonner la réalisation de ce programme en répartissant les tâches, en affectant les budgets entre les différents agents impliqués et en se dotant, au besoin, de ses propres instruments de travail; implanter cette politique par la participation conjointe de la Commission de la recherche universitaire du Conseil des universités et du Comité de la politique scientifique du gouvernement.

## 4 – Les adultes

Parmi les priorités en matière d'éducation, l'enseignement des adultes constitue un des aspects fondamentaux de notre société en constante évolution. Consciente de cette réalité, l'équipe libérale s'engage à:

- favoriser le recyclage des adultes dans les secteurs de pointe du développement économique et social du Québec.

- développer les programmes suivants:

  **régime de bourses ou allocations** favorisant l'accessibilité des adultes dans les matières économiques.

  **cours par correspondance** — le système de cours par correspondance sera développé afin de permettre à tous les adultes, quels que soient leurs horaires de travail ou la région qu'ils habitent d'avoir accès à des compléments de formation.

  **cours de gestion des affaires** au niveau de la petite et moyenne entreprises, en collaboration avec leurs dirigeants.

  **plan de rattrapage pour les zones défavorisées.** Des programmes de formation accélérée seront mis de l'avant dans les zones défavorisées des centres urbains. En outre, des efforts seront consentis afin d'inciter de façon toute spéciale les adultes des milieux défavorisés à participer à ces programmes. Support financier accru aux organismes volontaires (privés) d'éducation des adultes.

## 5 – Les enseignants

La base essentielle et vitale d'un enseignement de qualité est sans contredit le professeur. Ce dernier a une mission de formation et d'enseignement. Pour rencontrer ces objectifs, l'équipe libérale s'engage à:

- améliorer les mécanismes de participation des professeurs sur deux aspects fondamentaux: le statut de l'enseignant et sa formation pédagogique;

- améliorer les services de soutien à l'enseignant en introduisant de nouvelles catégories professionnelles telles que celles de répétiteur, moniteur et animateur de groupe;

- encourager la formation de maîtres hautement qualifiés en technologie en élaborant un nouveau programme d'enseignement supérieur à ce niveau;

- étudier toutes modalités permettant de tenir compte des disparités régionales, au niveau de la rémunération, en coordination avec les ministères des Affaires sociales, de la Fonction publique et du Travail et de la Main-d'oeuvre.

## 6 – Les parents

L'équipe libérale s'engage à favoriser encore plus la participation des parents au progrès de l'enseignement à tous les niveaux.

# B) LES LOISIRS ET LES SPORTS

Le développement économique important qu'a connu le Québec ces dernières années et l'amélioration conséquente du niveau de vie de la population en général, ont provoqué une demande accrue dans le domaine des loisirs et des sports.

En outre, la tenue prochaine des Olympiques, à Montréal, et la mise sur pied, depuis quelques années, des Jeux du Québec ont sensibilisé la population à l'égard du sport amateur.

Enfin, le public est devenu de plus en plus conscient de la nécessité de l'éducation physique et de ses retombées bénéfiques au niveau de l'activité humaine en général.

Il était donc naturel que l'équipe libérale procède et accompagne ce mouvement **en restructurant de façon complète le Haut-Commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports,** à l'occasion de son transfert au ministère de l'Éducation.

**Le budget du Haut-Commissariat a été augmenté de trois à quatorze millions de dollars.**

L'équipe libérale s'engage à accélérer la **régionalisation** de l'activité du Haut-Commissariat et à réaménager le secteur des loisirs socio-culturels.

L'équipe libérale s'engage à créer **un Institut provincial des sports** afin de permettre aux citoyens de toutes les régions du Québec d'avoir une chance égale de développement sportif et de participation aux grandes compétitions nationales et internationales.

L'équipe libérale s'engage à augmenter et à améliorer l'équipement en sports et loisirs de toutes les régions du Québec en intensifiant, en particulier, la construction des arénas, de façon à étendre leur disponibilité à tous les citoyens québécois.

# C) LA SOUVERAINETÉ CULTURELLE

## 1 – Le français, langue de travail au Québec

L'équipe libérale, dès le lendemain de sa prise du pouvoir, se mettait à l'oeuvre afin de **faire du français langue courante de travail au Québec.**

Des voies d'actions concrètes ont été élaborées afin d'améliorer sensiblement la situation du français, notamment dans les milieux du travail. De plus, **le gouvernement libéral a déjà agi dans de multiples domaines, d'une façon pratique et concrète:** citons, entre autres, des mesures adoptées dans le Code des professions, la Loi de la protection du consommateur, la Loi des compagnies, la Loi des activités immobilières, la Loi des assurances, des directives précises touchant les ventes à tempérament, l'utilisation du français dans les rapports avec le gouvernement du Québec, l'expansion de Radio-Québec, l'étiquetage des produits alimentaires; voilà **des gestes concrets** qui, sans avoir l'aspect spectaculaire de déclarations ronflantes, contribuent au progrès et à l'épanouissement du français chez nous.

Dans le contexte nord-américain, cette politique doit tenir compte des réalités économiques, culturelles et sociales; des contacts suivis et permanents ont donc été poursuivis entre les milieux industriels, le Gouvernement et l'Office de la langue française.

De plus, l'équipe libérale a accéléré et précisé le mandat de la plus vaste enquête jamais connue au Québec sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques au Québec.

La Commission Gendron a maintenant remis son rapport et, à la lumière de ses recommandations, l'équipe libérale verra à poser d'autres gestes concrets dans ce secteur vital pour l'avenir culturel des Québécois.

Concurremment, l'équipe libérale s'engage à developper un programme complet d'amélioration du statut du français sous les grands aspects fondamentaux suivants:

- transformation de l'Office de la langue française en une **Régie de la langue française,** munie de pouvoirs précis qui lui permettront de surveiller l'application des diverses législations, règlements et directives qui ont pour but de protéger et promouvoir la langue française au Québec;

- refrancisation des entreprises par l'accélération du programme "Français, langue de travail";

- plan de développement des langues qui vise à accélérer l'utilisation du français et à favoriser l'intégration des futurs immigrants dans le secteur francophone;
- intensification de la politique de promotion du français et adoption des mesures nécessaires qui permettront d'atteindre ce but.

En outre, cette action décisive sera poursuivie dans le cadre d'une opération qui aura pour but d'accélérer l'utilisation du français dans les entreprises du Québec qui ont plus de 500 employés et la promotion des francophones dans les entreprises québécoises.

L'équipe libérale verra également à adopter une nouvelle réglementation concernant le secteur de l'affichage et des raisons sociales. Conscient des coûts importants que peut nécessiter une telle réglementation, des formules d'aides ou d'encouragement seront prévues, sous forme de dégrèvement d'impôt ou de subventions.

L'équipe libérale consacrera plus de $100 millions au cours des cinq prochaines années au plan d'aménagement de l'enseignement des langues.

L'équipe libérale verra donc au développement, à la protection, à l'amélioration et à l'épanouissement de la langue dans l'ensemble du Québec.

## 2 – Les affaires culturelles

### LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

Une politique culturelle moderne ne saurait se concevoir sans une approche au niveau régional qui favorise la **décentralisation.**

L'État, en élaborant sa politique de décentralisation, doit intégrer les notions suivantes: culture, pouvoir et participation. Cette conception suppose que la notion du développement culturel se fait à partir des régions, les réalités et les valeurs étant différentes suivant les expériences des différentes communautés.

L'action de l'État doit couvrir les champs suivants: information, formation, coordination, recherche et création. L'action de diffusion est une responsabilité locale; le contraire mènerait fatalement au dirigisme. L'homme contemporain consacre de plus en plus de temps aux loisirs. L'État, par ses moyens, se doit de lui offrir de plus en plus de services.

C'est dans cette conjoncture que le rôle du ministère des Affaires culturelles doit se percevoir. Ce rôle se définit de la façon suivante: **mettre à la disposition des individus tous les moyens nécessaires à leur plein épanouissement et favoriser le développement de noyaux de culture régionalisés, autonomes, permanents.**

À ces fins, l'équipe libérale s'est fixé les plans d'action suivants:

## LES BUREAUX RÉGIONAUX

L'objectif poursuivi est de **décentraliser l'administration** pour favoriser le contact direct de toutes les régions avec le ministère.

## LES MUNICIPALITÉS

Le bureau régional fonctionnera avec un second palier de Gouvernement, le pouvoir municipal. Le ministère des Affaires culturelles devra voir à fournir aux administrations locales les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs culturels de la collectivité.

## LES COMITÉS CULTURELS LOCAUX

Ces comités de développement seront créés, au besoin, pour des projets spécifiques de développement culturel.

## LA SPÉCIALISATION

En collaboration avec l'Université du Québec, l'équipe libérale instaurera des stages de perfectionnement pour les agents de développement. Chaque succursale de l'Université du Québec possédera la même structure de cours.

## LES RENCONTRES RÉGIONALES

L'équipe libérale intensifiera les rencontres régionales regroupant les différents comités culturels, les agents régionaux de développement et les autres organismes, afin de mettre en présence tous les responsables du développement culturel.

## LE DÉVELOPPEMENT DE LA CRÉATIVITÉ

Afin de favoriser le développement culturel des régions du Québec, l'équipe libérale orientera son action dans les secteurs suivants:

- Aménagement de centres culturels ou de locaux en général;
- équipement de ces centres ou locaux;
- programmation de ces unités culturelles;
- manifestations culturelles et créativité comprenant tournées de théâtre, cinéma, expositions, ateliers, camps musicaux, etc.
- développement de festivals.

## LA DIFFUSION DE LA CULTURE PAR LE DÉVELOPPEMENT DE MOYENS MODERNES

La stratégie de l'équipe libérale portera sur les plans suivants:

- **formation d'un Groupe d'études sur le développement des industries culturelles.** Ce groupe sera chargé de coordonner des études d'ensemble et de synthèse, d'inventorier les besoins de chaque type d'industrie et la stratégie de développement qu'il convient d'élaborer pour chacune en vue de la création éventuelle d'un fonds de développement des activités culturelles;
- adoption d'une **loi-cadre du cinéma** qui répondra aux besoins des citoyens, de l'industrie du cinéma et de la vitalité culturelle du Québec.

L'équipe libérale compte donc faire en sorte que les Québécois puissent avoir accès à des services décentralisés qui favoriseront le développement de leur créativité.

# 3 – La dimension constitutionnelle

"L'évolution de la langue et de la culture françaises doit nécessairement être l'objet d'une attention particulière de la part du gouvernement et de l'ensemble du milieu québécois. L'examen objectif des données du problème souligne l'importance primordiale du rôle du gouvernement québécois en regard de l'affirmation de la langue et de la culture françaises. C'est l'évidence même. Pour assurer avec efficacité cette responsabilité, le Gouvernement du Québec doit disposer sur le plan constitutionnel d'une marge de manoeuvre très large. C'est précisément cette liberté d'action nécessaire qui exprime avec le plus d'autorité l'idée de souveraineté culturelle, liberté d'action à laquelle il faut évidemment joindre l'indéfectible détermination de l'ensemble du milieu québécois à sauvegarder et à développer sa culture, et à se doter à cette fin des politiques et des instruments nécessaires.

Dans les questions culturelles, les centres de décision dont nous avons besoin pour notre propre sécurité culturelle devront donc nous être transférés, notamment dans le secteur des communications. Encore là c'est une simple question de bon sens.

La position de mon gouvernement là-dessus pourrait être flexible quant à la forme, mais sur le fond et quant à l'objectif poursuivi, elle est et sera ferme, claire et déterminée".

Robert Bourassa,
Colloque du Mont Orford,
Août 1973.

# L'ÉTAT ET LE CITOYEN

## Chapitre IV

# L'ÉTAT ET LE CITOYEN

Les institutions politiques et administratives jouent un rôle capital dans le développement de la société. Expression de l'idéal démocratique de la collectivité, ces institutions doivent faire l'objet d'un réexamen constant.

Une politique qui se donne comme objectif **l'amélioration de la qualité de vie** est nécessairement amenée à se préoccuper de la qualité des institutions.

L'ouverture de l'administration gouvernementale, la productivité et l'efficacité de sa gestion administrative et financière, la compétence et la formation de son personnel, son attachement au droit et à l'équité, prennent dans une telle perspective toute leur signification sur le plan de la qualité de la vie démocratique au sein de la société.

C'est cette même signification que revêt **la présence réelle du citoyen** et des groupes intermédiaires aux travaux de l'Assemblée nationale et de ses commissions et la permanence des administrations locales et régionales adaptées aux besoins du milieu et des individus.

Cette même signification est attachée à la reconnaissance du rôle éminent des partis politiques dans la société et à l'accroissement de l'équité du système électoral.

Une politique axée sur l'homme est une politique qui reconnaît au citoyen la plénitude de ses droits démocratiques.

L'équipe libérale propose aujourd'hui cette politique qux Québécois.

## A) LE CONSEIL DES MINISTRES

En vue de rapprocher le citoyen de l'État, l'équipe libérale s'engage au cours de son prochain mandat, à organiser **des séances d'information du Conseil des ministres dans chacune des régions du Québec** pour y entendre les représentations des groupes et des citoyens.

Ainsi, les responsables de l'administration du Québec auront l'occasion de **communiquer directement avec les citoyens** et agir en fonction de leurs besoins.

## B) L'ASSEMBLÉE NATIONALE

L'Assemblée nationale doit être à l'écoute des besoins des citoyens. Les députés constituent les interlocuteurs privilégiés de ce dialogue entre le citoyen et l'État. L'équipe libérale s'engage à accroître le rôle des députés en développant le système des commissions parlementaires; plus particulièrement, afin de permettre à tous les groupes représentatifs et aux individus de faire valoir leurs droits et leur point de vue, les Commissions parlementaires:

- augmenteront le nombre de leurs séances;
- seront dotées d'une procédure uniforme dans la présentation de mémoires;
- pourront s'adjoindre des services techniques de recherche et de secrétariat;
- pourront, au besoin, se rendre dans les différentes régions du Québec pour étudier des questions spécifiques.

## C) L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

L'équipe libérale s'engage à poursuivre la déconcentration progressive de l'administration publique **en donnant aux instances régionales un pouvoir de décision** de plus en plus important. Cette déconcentration des ministères et des services s'impose en vue d'humaniser les structures de l'Etat et assurer l'efficacité de son action.

L'équipe libérale s'engage à accroître la formation en relations humaines de l'ensemble des fonctionnaires publics, en particulier ceux qui ont un contact direct avec le public.

L'équipe libérale s'engage à augmenter les pouvoirs et les ressources du protecteur du citoyen de façon à:

- protéger le citoyen contre les abus du pouvoir discrétionnaire de l'administration;
- faire respecter l'individualité et la personnalité du citoyen face à l'État.

## D) LE DROIT DU CITOYEN A L'INFORMATION

La croissance considérable et accélérée des services de l'État au Québec depuis au moins une génération nécessite le regroupement d'activités

communes au sein d'unités administratives, en vue d'assurer une meilleure coordination de celles-ci et, si possible, la diminution de coûts par suite d'économies d'échelle. Cette réalité ne doit cependant par entraîner une déshumanisation des relations qui doivent exister entre les citoyens et l'État, mais plutôt répondre aux besoins formulés par les citoyens.

C'est pourquoi l'équipe libérale assurera un sain équilibre entre ces deux objectifs en fournissant tant aux citoyens qu'à l'Etat les moyens d'entretenir des communications constantes. Celles-ci permettront aux citoyens d'atteindre le responsable du service ou du programme dont ils ont besoin et de connaître ainsi la nature de leurs droits et obligations et à l'État d'ajuster son action constamment, selon les besoins et les désirs justifiés des citoyens.

L'équipe libérale a voulu satisfaire de la meilleure façon les besoins en information de la population par:

- l'implantation de bureaux régionaux d'information et de renseignements;
- la remise sous l'autorité de chaque ministre du service d'information et de renseignements de son ministère;
- l'établissement d'une coordination nouvelle et meilleure entre les services de soutien existants en communications;
- l'extension dans les régions des services de documentation et de diffusion de l'Editeur du Québec;
- l'amélioration des services d'accueil;
- la publication et la diffusion de brochures et de dépliants relatifs aux services gouvernementaux et communautaires;
- les services d'exposition;
- des services d'unité mobile d'information;
- la tournée des centres commerciaux (Informa-Tour); et
- la mise en place de Communication-Québec en vue de permettre aux citoyens d'atteindre l'administration en composant un numéro de téléphone unique.

Au-delà des renseignements disponibles déjà par l'entremise des bureaux de Communication-Québec et sous forme de dépliants, la nécessité de produire une véritable documentation dirigée vers les citoyens sera traitée en priorité par l'équipe libérale.

C'est donc dans ce cadre d'une préoccupation constante de l'intérêt public que les objectifs généraux de l'équipe libérale seront poursuivis suivant trois grandes lignes, à savoir:

- **Quant aux citoyens:** le droit pour les citoyens du Québec à la communication selon leurs besoins culturels, sociaux, économiques et politiques.

- **Quant à l'État:** le maintien et le développement pour le Gouvernement et ses organismes d'un système moderne et coordonné de communications leur permettant d'assumer pleinement toutes leurs responsabilités envers la population du Québec.
- **Quant à la collectivité:** l'établissement d'un système de communications qui contribue à l'épanouissement de tous et à la réalisation des objectifs du Québec.

L'équipe libérale entend donc accélérer la réalisation de ces objectifs.

## E) LES AFFAIRES MUNICIPALES

L'équipe libérale s'oppose à la fusion forcée des municipalités et s'engage à mettre l'accent sur leur développement planifié.

L'équipe libérale entend reconnaître et respecter l'identification personnelle du citoyen avec sa ville et l'encourager à participer au développement et au progrès de sa communauté.

Le manque de planification dans le développement de certaines municipalités ainsi que la pression spectaculaire sur la valeur des terrains font perdre au Québec des terres agricoles et des espaces verts qui ne peuvent être reconstitués.

L'équipe libérale s'engage donc à adopter en 1974 **une loi-cadre de l'urbanisme** et de l'aménagement du territoire, afin de protéger ces ressources indispensables.

Depuis plusieurs années, les responsabilités des administrations municipales augmentent plus rapidement que leurs revenus. L'aide financière du gouvernement libéral a été accrue en 1973 et d'autres améliorations seront apportées à l'assiette fiscale des municipalités:

- dans le cas des municipalités de 25,000 âmes et plus, l'équipe libérale s'engage à ajuster périodiquement les subventions per capita qui leur sont accordées.
- l'équipe libérale étudiera la possibilité d'accorder des subventions per capita aux municipalités de moins de 25,000 âmes, mais souligne la nécessité de garder en bloc une masse monétaire suffisante pour leurs grands travaux.

L'équipe libérale invitera l'Union des municipalités et l'Union des conseils de comté à constituer avec le gouvernement **un comité permanent de consultation sur les problèmes municipaux.**

L'équipe libérale s'engage à étudier, avec les municipalités, l'amélioration possible de la formule de la distribution de la taxe de vente.

L'équipe libérale s'engage à étudier, avec les municipalités, le ministère des Finances, le ministère de l'Education et les commissions scolaires, l'augmentation de la part municipale de l'assiette de la taxe foncière et les moyens de diminuer ou de modifier celle-ci.

L'équipe libérale s'engage à tenir, en 1974, une deuxième Conférence provinciale-municipale.

## F) LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

La lutte contre la pollution est une des priorités de l'équipe libérale.

C'est ainsi que le gouvernement libéral a établi un programme global pour l'épuration des égoûts municipaux dans toutes les agglomérations importantes du Québec. Il assumera la plus importante partie du coût de construction des installations, et se chargera de la planification, de la programmation et de la normalisation des projets.

L'équipe libérale fournira ainsi un important allègement aux contribuables des municipalités en question.

Les industries seront obligées en même temps de régler les problèmes de leurs effluents vers l'eau et de leurs émissions vers l'air.

La publication des normes et règlements de la loi de la qualité de l'environnement se complètera, et leur application sera poursuivie avec vigueur.

La gestion des déchets, avec accent sur le recyclage, fera l'objet d'un programme intensifié pour régler le problème des dépotoirs.

Des mesures énergiques seront édictées pour réduire les bruits excessifs, notamment ceux des motocyclettes et des motoneiges.

Le programme d'amélioration de l'eau potable sera poursuivi et de nouvelles usines de filtration seront construites dans plusieurs régions.

## G) LE CITOYEN ET LE SYSTÈME ÉLECTORAL

La révision en profondeur du système électoral québécois a franchi des étapes décisives: abolition du caractère protégé de certains comtés, création d'un Commission permanente et indépendante de révision des déli-

mitations électorales, adoption d'une carte électorale juste et équitable, et confection de la première liste électorale permanente du Québec.

Pour garantir l'exercice des droits démocratiques du citoyen et accroître la qualité des procédures électorales, l'équipe libérale s'engage à poursuivre dans un même esprit de concertation avec toutes les autres formations politiques, les travaux de la Commission parlementaire de l'Assemblée nationale sur la réforme électorale en ce qui concerne:

- le mode de scrutin actuel et les formules susceptibles de l'améliorer ou de le remplacer;

- la Loi électorale, et particulièrement les questions liées au statut des officiers d'élections, à la révision de la liste électorale, à la tenue des élections partielles et aux mécanismes de contrôle et de sanctions des violations à la Loi électorale;

- une révision des modalités de financement des partis politiques et des candidats en période électorale: la participation des citoyens, la limitation des dépenses, l'accessibilité aux média pour fins de publicité, le remboursement des dépenses par l'Etat, les mécanismes de contrôle et de surveillance;

- une nouvelle loi de la contestation des élections éliminera les délais indus, les procédures dilatoires et les abus du droit d'appel pour que la loi puisse avoir une portée plus pratique.

## H) LE CITOYEN ET LA VIE DES PARTIS POLITIQUES

Pour reconnaître le rôle éminemment important des partis politiques dans le développement de la société et en regard de la volonté manifeste du citoyen de participer aux activités politiques qui le concernent, l'équipe libérale propose aujourd'hui des mesures concrètes susceptibles d'accroître la liberté d'action des partis et d'en faire de véritables instruments de formation et d'éducation politique:

### 1 – La reconnaissance juridique des partis

Un parti sera accrédité au sens de la loi si, lors des dernières élections générales, il a présenté des candidats dans la majorité des districts électoraux et a fait élire douze candidats ou obtenu vingt pour cent des votes valides donnés; il en sera également ainsi de tout parti qui, lors des élections générales, présente des candidats dans la majorité des districts électoraux.

L'accréditation d'un parti constitue une reconnaissance juridique et confère tous les droits et devoirs prévus dans la loi.

## 2 – Le financement permanent des partis

Une formule inédite de **financement permanent des partis politiques** garantissant à toutes les **formations politiques accréditées** des ressources financières leur permettant d'assumer sur **une base permanente** leurs responsabilités au niveau parlementaire et extra-parlementaire:

Les argents actuellement mis à la disposition des partis politiques pour fins de recherches et de préparation aux travaux de l'Assemblée nationale seront augmentés pour garantir l'efficacité de ces services de recherches.

Tous les partis politiques accrédités recevront un montant de base égal annuel en vue de défrayer le coût de leurs activités extra-parlementaires. À ce montant de base, et pour que soient respectés les critères de la représentation en Chambre et l'importance relative des clientèles des partis, une somme additionnelle sera versée aux partis politiques accrédités selon leur représentativité à l'Assemblée nationale.

Ces allocations seront payées aux partis par le Président général des élections sur production de pièces justificatives couvrant des dépenses permises, encourues et acquittées.

# LE FÉDÉRALISME

## Chapitre V

# LE FÉDÉRALISME

**L'unité canadienne** est absolument essentielle au développement de la société québécoise et à l'amélioration de la qualité de vie de ses citoyens.

**L'option du Parti libéral du Québec est claire et précise: c'est celle du fédéralisme canadien.**

**Le séparatisme doit être rejeté** parce qu'il condamne le Québec à des retards tragiques sur le plan de son développement et parce qu'il expose les Québécois, surtout les plus défavorisés d'entre eux, à d'irrémédiables blessures économiques et sociales.

Toutes les sociétés développées du monde cherchent à renforcer les liens trans-nationaux qui les unissent les unes aux autres. L'Europe des Neuf est à se construire. D'abord un simple Marché commun, la Communauté européenne se dirige vers une **union monétaire qui entraine la création d'un lien fédéral** en raison de la nécessité d'en arriver à l'uniformisation des politiques économiques, fiscales et sociales des États membres de la Communauté pour soutenir la valeur de la monnaie commune.

**Inacceptable** dans ses conséquences économiques et sociales pour les Québécois, **le séparatisme,** assorti d'une union monétaire est en conséquence **parfaitement inutile** pour le Québec puisqu'il ne conduirait en pratique qu'**à une souveraineté fictive, illusoire et éphémère,** une souveraineté que les Québécois auraient très chèrement payée et qui n'est **absolument pas nécessaire.**

L'équipe libérale croit fermement en la possibilité de bâtir ici une société québécoise moderne, dynamique et créatrice tout en partageant avec le reste du Canada, la plénitude de l'expérience canadienne.

Dans la perspective du développement du Québec et de l'accroissement de la qualité de vie des Québécois, l'équipe libérale fonde son action sur deux bases principales:

- sur le plan constitutionnel, le **fédéralisme décentralisé** et la **souveraineté culturelle,** et,

- sur le plan des relations fédérales-provinciales, le **fédéralisme économique.**

# A) LA QUESTION CONSTITUTIONNELLE

Le besoin de décentralisation du fédéralisme correspond à une donnée de fait de la réalité canadienne : la très grande diversité des besoins économiques, sociaux et culturels des Canadiens des différentes régions du pays. **Le fédéralisme décentralisé**, c'est d'abord **une question de stricte efficacité** des politiques de l'État.

Le gouvernement du Québec a une responsabilité particulière en regard de la permanence et de l'épanouissement de la langue et de la culture française au Canada et sur le continent nord-américain. Puisque le Québec est et demeurera le principal foyer d'expression de la culture française au pays, son gouvernement ne peut abandonner à d'autres une telle responsabilité.

C'est cette responsabilité qui doit lui être reconnue sur le plan constitutionnel pour des raisons évidentes de permanence, d'épanouissement et de sécurité.

L'idée de **souveraineté culturelle** exprime précisément le degré de **liberté d'action nécessaire au Québec à l'intérieur du Canada** pour se doter, sur le plan interne et externe, des politiques nécessaires à la sauvegarde et au développement de la langue et de la culture françaises.

**Chercher à bâtir un Québec culturellement sûr de lui-même, ce n'est pas renoncer au Canada.** Bien au contraire, c'est chercher à enrichir la personnalité culturelle canadienne du dynamisme et de la vitalité de la langue et de la culture françaises.

L'équipe libérale souhaite de plus reprendre le processus de la **révision constitutionnelle**, et cela pour deux raisons majeures :

- une première raison, partagée par d'autres gouvernements au pays : la stricte efficacité des politiques de l'État en regard des besoins des citoyens ; un meilleur partage des ressources fiscales et des responsabilités constitutionnelles ;
- une deuxième raison, celle-là particulière au Québec, l'avenir de la langue et de la culture françaises.

**En conséquence, le prochain gouvernement libéral du Québec demandera la réouverture du dossier de la révision constitutionnelle.**

## B) LE FÉDÉRALISME ÉCONOMIQUE

Le Parti libéral du Québec recherche **la consolidation et le développement du fédéralisme canadien.**

Notre approche et nos attitudes ne peuvent ni ne doivent être simplement d'ordre constitutionnel. Il y a aussi la pratique du fédéralisme qui lui permet d'évoluer, de s'adapter aux conditions changeantes et d'apporter des solutions concrètes aux problèmes de tous les Canadiens. Le plus souvent, c'est au niveau de cette pratique du fédéralisme que le Québec comme les autres provinces ont intérêt à poursuivre les discussions avec le gouvernement fédéral.

Cette pratique du fédéralisme, c'est essentiellement celle des relations intergouvernementales, i.e. les relations fédérales-provinciales et interprovinciales.

À ce niveau se construit le véritable **fédéralisme économique,** celui qui cherche à assurer une **juste répartition de la richesse nationale** entre les diverses régions du pays et les citoyens.

C'est dans cette perspective que la préparation des dossiers de négociation devient extrêmement importante.

Le ministère des Affaires intergouvernementales joue **désormais,** à cet égard, son rôle de coordination des initiatives des ministères et de leur intégration dans la stratégie générale du développement et de l'accroissement du mieux-être des Québécois.

Des ententes dans des dossiers importants ont pu ainsi être conclues pour le plus grand avantage des Québécois: entre autres, le nouveau programme d'allocations familiales, l'aménagement de l'aéroport Mirabel, le développement de la Gaspésie et du Bas-Saint-Laurent et les zones spéciales, l'extension du réseau routier québécois, la réforme fiscale, l'enseignement des langues et l'Agence de coopération culturelle et technique des pays francophones, le déblocage et la réalisation de nombreux investissements privés, l'aide juridique, les parcs nationaux.

L'équipe libérale entend maintenir cette **approche pratique et fonctionnelle** dans le domaine des relations intergouvernementales; la preuve est maintenant faite que c'est de cette manière que le **fédéralisme** devient rentable et se révèle un **instrument efficace de développement** pour le Québec et d'accroissement de la qualité de vie de ses citoyens.

**Le Parti libéral du Québec opte donc clairement pour un fédéralisme décentralisé.**